

COMMISSION REGIONALE des ARBITRES
& OFFICIELS de TABLE de MARQUE

- Président Répartiteur : Jean-Claude COUTOU
☎ : 05 55 88 22 35
☎ : 06 76 73 58 87
@: jean-claude.coutou@wanadoo.fr
15 Impasse Jules Romains
19100 BRIVE LA GAILLARDE
- Vice-Président & Evaluations : Jean-Claude MOREAU
☎ : 05 55 31 77 39
☎ : 06 82 45 80 87
@: moreau.jean-claude87@orange.fr
10, Rue du Royaume Uni
87350 PANAZOL
- Formation des arbitres : Teddy TALINEAU
☎ : 05 55 35 48 49
☎ : 06 82 04 06 72
@: teddy.talineau@wanadoo.fr
6 allée des Pinsons
87280 LIMOGES
- Formateurs labellisés : Belkacem BELARBI
Jean-Claude COUTOU
Vincent MAYNARD
Jean-Claude MOREAU
Johan CASTANET
Bertrand GIBEAU
Nicolas KARAQUILLO
- Désignation des OTM :
- Corrèze : Hervé COMBALIER
☎ : 06 80 34 66 43
@: hervecombalier@wanadoo.fr
6, Rue Pauphile
19000 TULLE
- Adjoint : Alain CHASSAGNE
☎ : 05 55 20 03 07
@: chassagne.alain@aliceadsl.fr
La Chaussade
19150 LAGUENNE
- Haute-Vienne : Pierre PENAUD
☎ : 05 55 00 29 20
☎ : 06 82 41 88 17
@: pierre.penaud@orange.fr
24, Allée du Moulin de la Vergne
87220 FEYTIAT

Adjoint

Ludovic BROUSSAUD

☎ : 05 55 32 87 94

☎ : 06 87 55 18 54

@ : l.broussaud@wanadoo.fr

79, Rue Saint Gence

87100 LIMOGES

Formation des OTM :

Pierre PENAUD

Ludovic BROUSSAUD

Hervé COMBALIER

Charte de l'Arbitrage :

Christian MIEL

14 Rue du Piolet

19210 LUBERSAC

☎ : 05 55 73 67 80

Représentant des Arbitres à la commission de discipline:

Jean-Claude MOREAU

☎ : 05 55 31 77 39

☎ : 06 82 45 80 87

@: moreau.jean-claude87@orange.fr

Membres

Bertrand GIBEAU

06 09 91 05 44

Daniel PECOUT

06 17 91 17 91

Frédéric WEBER

05 55 35 96 52

Intendance

Jean-Marc ROUSSY

✦ Président CDAMC 19 Jean-Claude COUTOU

✦ Président CDAMC 87 Patrick PELLETIER
@: cdamc87@hotmail.fr

✦ Président CDAMC 23 Richard BATAILLE
@: tdkr.bataille@wanadoo.fr

LA CHARTE DE L'ARBITRAGE

PRÉAMBULE :

La Charte est une convention qui définit les obligations en matière d'arbitrage entre les associations sportives de la Fédération Française de Basketball.

N.B. Les arbitres ne sont pas concernés par cette Charte. Ils ont un statut qui précise leurs droits et devoirs.

L'association sportive :

- Le plus souvent une association « loi 1901 », parfois une société,
- Qui adhère volontairement à la Fédération Française de Basketball,
- Qui en respecte les règles et les nécessités de fonctionnement...
- Elle est composée de femmes et d'hommes qui sont venus spontanément ou qu'elle a motivés,
- Elle fait licencier ses adhérents à la Fédération,
- Elle détecte et forme :
 - Des joueurs-euses,
 - Des dirigeants,
 - Des entraîneurs,
 - Des arbitres...

La charte de l'arbitrage fixe à chaque association sportive ses obligations en termes de solidarité "mutualiste".

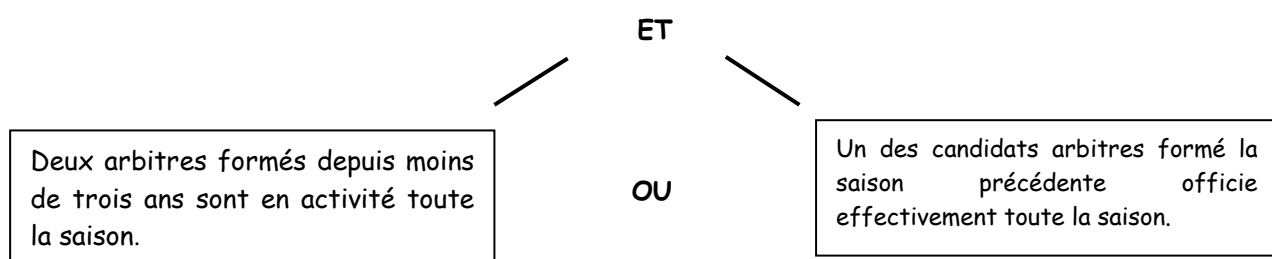
Une rencontre oppose deux équipes, deux arbitres sont nécessaires au déroulement correct de cette rencontre :

Une équipe a besoin qu'un arbitre lui soit associé

LA CHARTE

Article 1

Un club respecte la charte s'il a, chaque année, un candidat en formation qui se présente à la validation :



Ces candidats peuvent se former :

- * soit dans un stage d'été labellisé « C.F.A.M.C. »,
- * soit en effectuant une année de stagiaire départemental, régional ou fédéral suite à l'acceptation d'une validation des acquis de son expérience,
- * soit dans une école d'arbitrage départementale ou de l'association sportive.

Il se présente obligatoirement à la validation proposée à l'issue de sa formation.

REMARQUE: Si, lors d'une saison, l'association sportive n'a pas de licencié formé la saison précédente et fidélisé ou pas deux licenciés fidélisés depuis moins de trois ans, il devra avoir deux licenciés qui suivent une formation validée par un formateur agréé.

Article 2

Un club respecte la charte si, pour tout championnat à désignation, à chacune de ses équipes est associé un arbitre en activité.

Un formateur, au plus, en activité et labellisé par la Fédération Française de Basket Ball, est admis à suppléer un arbitre manquant.

LES RÈGLES D'APPLICATION

1. Un arbitre ne compte que pour une seule association sportive et une seule équipe.
2. Un arbitre compte pour l'association sportive qui l'a détecté, motivé et lui a assuré sa formation.
3. Lorsqu'un licencié "arbitre en activité" mute pour une autre association sportive, ce qui est son droit absolu, il continue, au titre de la charte, à officier pour son association sportive d'origine, à moins qu'il ne suive une nouvelle formation qualifiante et validée. (Les niveaux de qualification sont définis par la C.F.A.M.C.). L'arbitre devra alors demander à compter pour sa nouvelle association sportive au titre de la charte. Deux arbitres formés depuis moins de trois ans sont en activité toute la saison. Un des candidats arbitres formé la saison précédente officie effectivement toute la saison.
4. **Un arbitre, formateur agréé depuis plus de 3 ans dans une association sportive, peut, sur sa demande et sans formation complémentaire, compter dans sa nouvelle association sportive au titre de la Charte.**
5. **Tout arbitre, s'il en fait la demande, peut compter pour sa nouvelle association sportive après quatre années de présence.**
6. Suivant la décision souveraine de l'Assemblée des Représentants des associations sportives du 25 juin 2006, les arbitres déjà en exercice, comptent pour l'association sportive dans laquelle ils étaient ou avaient été licenciés avant le 25 JUIN 2006. Cette règle s'applique dans tous les cas.
7. Tout cas exceptionnel est de la seule compétence du Bureau Fédéral.
N.B. Les équipes des associations sportives qui évoluent en L.N.B. et en Ligue Féminine ne sont pas concernées. Elles ont un statut particulier.

LES MODALITÉS D'APPLICATION

1. La règle qui veut qu'à une équipe soit associé un arbitre formé, et de niveau départemental au minimum, s'applique uniquement au nombre d'équipes qui évoluent dans les championnats à désignations fédérales, régionales ou départementales.
2. En toutes catégories, les championnats fédéraux et régionaux qualificatifs sont nécessairement des championnats à désignations pour lesquels il est obligatoire de désigner deux arbitres.
3. En fonction de l'état actuel de leur potentiel, les Ligues et les Comités définissent les championnats à désignation au titre de l'article 1 de la Charte. Sauf cas exceptionnel et qui serait regrettable, les Ligues devraient pouvoir désigner dans tous leurs championnats, au titre de la Charte.
Lors des Assemblées générales annuelles des associations sportives, les Comités départementaux sont invités à faire voter l'extension volontariste et progressive des championnats à désignations.
4. **Le nombre d'arbitres exigé en saison N est celui des équipes de la saison N.**

5. Dans le cadre du développement, toute association sportive qui engage des équipes supplémentaires a un sursis de deux années quant à l'augmentation de son nombre d'arbitres pour le respect de l'article 1.

6. Toute association sportive, nouvellement créée, a un sursis de deux saisons pour le respect de la Charte. Cette règle ne s'applique qu'aux associations sportives nouvelles à l'exception des fusions ou autres changements de nom...

7. Pour les équipes d'Union (ou d'Entente), les associations sportives qui ont des licenciés dans les équipes sont responsables du respect de la Charte et doivent donc être TOUS en règle sauf si l'une des associations sportives, capable de respecter l'article 1 de la Charte, dispose d'un (ou plusieurs) arbitre(s) supplémentaire(s) mis à disposition de (ou des) équipes de l'Union. Toute sanction infligée à ou aux association(s) sportive(s) sera reportée sur l'équipe (ou les équipes) de l'UNION ou de l'ENTENTE.

8. Les contrôles : le contrôle définitif s'entend "à posteriori" c'est-à-dire en fin de saison. Un contrôle "à priori" est effectué par la commission compétente qui prévient l'association sportive des sanctions éventuelles encourues avant le 30 octobre de la saison en cours. Le contrôle "à posteriori" de fin de saison est nécessaire pour vérifier que les arbitres des associations sportives ont effectivement officié un nombre de rencontres défini par les commissions compétentes.

Par décision du Comité Directeur du 25 juin 2006, suite aux débats de l'Assemblée Générale de Saint Malo.

LES PENALITES

En première saison de non respect de l'un des alinéas de la charte de l'arbitrage, une pénalité financière est appliquée. Son montant a été fixé à cent cinquante euros par arbitre manquant au regard du premier article de la charte.

N.B. Pour la saison 2006-2007, première saison d'application, un sursis de paiement sera exceptionnellement accordé aux associations sportives contrevenantes. Elles seront exonérées de toute pénalité si elles se mettent en règle au trente octobre 2007.

En deuxième saison consécutive de non respect de l'un des alinéas de la charte de l'arbitrage, une pénalité sportive s'ajoute à une pénalité financière. La pénalité sportive proposée est d'un point de pénalité au classement de chaque équipe de l'association sportive concernée par les championnats à désignation.

LES AVANTAGES

Le dépassement des exigences de l'article 1 de la Charte donne des avantages accordés pour la saison suivante:

Les pénalités financières perçues sont intégralement utilisées pour constituer des aides à la formation et valoriser les associations sportives qui dépassent le quota nécessaire au respect de la charte.

Un «crédit d'arbitres» valable sur la saison sportive suivante est octroyé à chacune des associations sportives qui dépassent le quota nécessaire au respect de la Charte, ce crédit est égal au nombre d'arbitres constatés en plus de l'exigence donnée par la charte.

N.B. la gestion des pénalités et des avantages se fait sous le contrôle des organismes décentralisés compétents qui prendront les décisions les mieux adaptées à leur projet.

ARBITRES DU LIMOUSIN

BELARBI Belkacem

5 rue Paul Eluard
87410 LE PALAIS/VIENNE
0619573978
belka87@hotmail.fr

BENESTEAU Caroline

Rés. les Balcons de Renoir
87000 LIMOGES
0683441242
caroline.benesteau@orange.fr

BLOIS Jean-Michel

Gouby
23600 St SYLVAIN BAS le ROC
0555650794 / 0683793214
jean-michel.blois@aliceadsl.fr

BONNAUD Jérôme

1 rue du Général Cérez
87000 LIMOGES
0555324226 / 0617494101
jeromebidgi@laposte.net

BOYER Maxime

26 rue des Cygognes
87270 COUZEIX
0555364961 / 0678972916
maxime.boyer@orange.fr

BRANDY Marc

2 impasse les Martyrs
19360 VENARSAL
0555846635 / 0682314789
marc.brandy@brive.fr

BRUN Alan

9 allée du Champy
87270 COUZEIX
0663927044
alan.brun@wanadoo.fr

CASTANET Johan

26 rue Auguste Renoir
87100 LIMOGES
0625796319
johan_castanet@hotmail.com

CHABAUDOU Alban

76 rue de la Vialoube
87000 LIMOGES
0626228874
alban.chabaudou@laposte.net

CHAMBODIE Nicolas

310 Rue des Ecoles Bernou
19600 ST PANTALEON
0555854662 / 0633626069
nico22_19@hotmail.fr

CHIRIER Florian

Les Champs Hauts N°9
19330 FAVARS
0555294151 / 0679213719
floflo342@hotmail.com

COUEGNAS Gilles

38 rue de la Grave
23000 GUERET
0555414891 / 0673172662
couegnas.gilles@wanadoo.fr

DAVID Pierre-François

76 rue Ingénieur Brassaud
19100 BRIVE
0555172057 / 0621175792
pdf_15@hotmail.fr

DEGOT Sophie

25 rue de Brantôme
87000 LIMOGES
0686534770
basketeuse-87@hotmail.fr

DELAGE Thomas

120 rue Meissonnier
87000 LIMOGES
0555507087 / 0668546414
agnes.b6@orange.fr

DEMAILLY Anthony

Boulevard des Tamaris
19000 TULLE
0555202300 / 0648293892
demailly.anthony@wanadoo.fr

DESCHAMPS Véronique

59 rue Suffren - Appt. 5
87100 LIMOGES
0687425260
vero.de@voila.fr

DESVILLES Mickaël

36 rue Albert Camus
87270 COUZEIX
0682847865
desvilles.michael@neuf.fr

DEVALIERE Sébastien

Marèges
19160 LIGINIAC
0555728023 / 0670125130
aude.leonard@laposte.net

DONNEZ Delphine

9 rue Gustave Nadaud
87000 LIMOGES
0660312518
delphine_donnez@hotmail.com

DORCET Julien

7 rue Gauguin
87220 SAINT JUNIEN
0555026768 / 0612656721
ju.om.87@hotmail.fr

DUFOUR Jean

Impasse Camille Desmoulins
19100 BRIVE
0555874796 / 0610616523
jean.duf@sfr.fr

DUGENEST Guillaume

18 rue du Professeur Judet
23000 GUERET
0633140789
dregs1@hotmail.fr

DUREISSEIX Daphné

22 rue Jacques Anquetil
87100 LIMOGES
0555382414 / 0617161033
daphne.dureisseix@polytech.univ.bpclermont.fr

ESTRADE Laurent
9 rue du Puy Marlot
19230 POMPADOUR
0555985101 / 0681146541
lolopompadour@wanadoo.fr

GAUMONDIE Julien
17 rue du Pré aux Chevaux
87200 FEYTIAT
0555002919 / 0607822840
juju87_89@hotmail.com

GIBEAU Bertrand
9 allée Charlotte
87000 LIMOGES
0555500555 / 0609910544
bertrand.gibeau@yahoo.fr

GIL Olivier
La Croix Rempart
46600 MARTEL
0565327409 / 0675863050
julie.sahuquillo@orange.fr

GIRY Véronique
10 rue du Royaume Uni
87350 PANAZOL
0555317739 / 0681964623
gigigiry@hotmail.fr

GUICHARD Thierry
240 rue Louis Aragon
19600 ST PANTALEON
0555883508 / 0619017659
thierryguichard3@aol.com

ISIDORE Nicolas
Le Pigeon
19150 MARC LA TOUR
0555271098 / 0672903874
nico_isidore@hotmail.fr

JOUHANET Didier
3 rue Martial Pradet
87100 LIMOGES
0587708595 / 0613406468

KARAQUILLO Nicolas
124 avenue du Sablard
87000 LIMOGES
0555322323 / 0614180622
geraldine.karaquillo@laposte.net

LAIRAUD Xavier
40 avenue du Chêne Vert
87270 BONAC LA CÔTE
0683142215
xavier.lairaud@orange.fr

LECOQ Florian
719, rue de la Pommeraie
60400 CUTS
0344092921 / 0663110081
Lecoq.florian@neuf.fr

LEVESQUE Eric
2 Les Cabanes basses
19230 St SORNIN LAVOLPS
0555736859 / 0614590799
eric.levesque@immonot.com

LHOSTE Lionel
Seugnac
19300 ROSIERS D'EGLETONS
0664954836
llhoste@yahoo.fr

LOUIS Vincent
1 rue Maurice Utrillo
87350 PANAZOL
0555312079 / 0673935211
loulou87@orange.fr

MARAIS Mickaël
12 av. Jean-François Millet
77000 LA ROCHETTE
0950881507 / 0646406375
aquario77@free.fr

MAURY Mireille
2 Les Cabanes basses
19230 St SORNIN LAVOLPS
0555736859 / 0677844570
mimimaury@cegetel.net

MAYNARD Vincent
72 A rue A. Dutreix
87100 LIMOGES
0618430402
vincentmaynard@voila.fr

MAZOUNIE Clément
Pic
19150 LAGUENNE
0555261818 / 0637002631
mazounie.c@gmail.com

MERCIER Laurent
9 la Pouyade
87510 SAINT JOUVENT
0555001075 / 0679554663
laumercier@wanadoo.fr

MICHAUD Jean-Charles
Le Bourg
23150 ST HILAIRE LA
PLAINE
0555800148 / 0666274318
jeancharles.23@orange.fr

MONDY David
1 bis, Rue Jean Nouaiher
87000 LIMOGES
0659951711
dav.bask@yahoo.fr

MOREAU Jean-Claude
10 rue du Royaume Uni
87350 PANAZOL
0555317739 / 0682458087
moreau.jean-claude87@orange.fr

MOUSSA Issoufi
515^{ème} Régiment du Train
16590 BRIE
0555512481 / 0603556346
adehalimati@hotmail.fr

NICOLAS Florian
63 rue Noël Boudy
19100 BRIVE
0555873119 / 0608237721
play.boy19@hotmail.fr

PAPI Renaud
5 rue de la cité
36340 CLUIS
0254312822 / 0680123416
papi.renaud@club-internet.fr

PARTHONNAUD Eric
65 avenue de Landouge
87100 LIMOGES
0555059210 / 0665190806
parthonnaud.eric@bbox.fr

PARTHONNAUD Philippe
52 rue Pierre Sénard
87000 LIMOGES
0555776578 / 0683250791
p.parthonnaud@hotmail.fr

PECOUT Daniel
6 rue de Fürth
87000 LIMOGES
0555506275 / 0617911791
daniel.pecout@laposte.net

PELLERIN Jérôme
10 place des Fleurs
87240 AMBAZAC
0612736597
j.pellerin@hydroservice.fr

PETIT Damien
Route de Limoges
19210 LUBERSAC
0555733170 / 0630069715
thedipyfamily@gmail.com

PETIT Régis
Route de Limoges
19210 LUBERSAC
0555733170 / 0633271650
regis.petit3@free.fr

PIOFFRET Fabrice
7 rue Ellen Constans
87000 LIMOGES
0555792072 / 0607773364
asptt.limoges.minibasket@orange.fr

QUILLET Jean-François
14 Route Nationale
19460 NAVES
0555265396 / 0631724819
quillet.jean-francois@limousin.msa.fr

ROUSSE Caroline
76 rue de la Vialoube
87000 LIMOGES
0688457762
albanchabaudou@laposte.net

ROUTIER Antoine
Laborde
19300 ST YRIEIX LE DEJALAT
0555933974 / 0608100103
tatane2000@msn.com

SEINCE Eric
163 rue de Bellac
87100 LIMOGES
0682392387
seince.eric@neuf.fr

SELIQUER Pierre
Breix87460
BUJALEUF0555039820 /
0607222310
pseliquer@conservatoirelimousin.com

SILLONNET Romain
91 rue du Quai Militaire
87000 LIMOGES
0555382556 / 0687992012
sillon_11_roro87@hotmail.fr

SIMON Eloïse
31 rue de Stalingrad
23000 GUERET
0611865808
eloisesimon@hotmail.fr

SPORTIELLO Nathan
32 rue Frédéric Passy
87100 LIMOGES
0555483634 / 067762919
nathansportiello@hotmail.com

TALINEAU Teddy
6 allée des Pinsons
87280 LIMOGES
0555354849 / 0682040672
teddy.talineau@wanadoo.fr

TATAINE Yann
Jonas
87240 AMBAZAC
0587218347 / 0680446161
yan.tataine@sfr.fr

TROUVE Martial
Le Gardet
19200 USSEL
0555962595 / 0675457829
marsupio01@hotmail.fr

VALOIS Caroline
35 rue de Cognac
87100 LIMOGES
0587707555 / 0664807555
caro.barraud@gmail.com

VIGNAUD Lucie
3 rue Lecherbonnier
19100 BRIVE
0686011217
lucie.vignaud@aliceadsl.fr

WEBER Frédéric
23 rue Suzanne Valadon
87410 LE PALAIS/VIENNE
0555359652 / 0680664863
fredange.web@wanadoo.fr

BARÈME



Barème concernant le remboursement des arbitres et OTM officiant dans les championnats du Limousin à compter du 1er septembre 2010.

INDEMNITES DE BASE ARBITRES

SENIORS ~ CADETS ~ MINIMES = 25 €

FRAIS DES OFFICIELS

25 € (INDEMNITE DE BASE) + Kilomètres *0,36€
(calculés directement par le logiciel FBI du domicile de l'officiel à la salle)

INDEMNITES DE BASE OTM

- NF1-NM3-NF2-NF3 0,36 €/km + Indemnité 25 € coût maximal de la table 130 €
- NM2-L2-ESPA 0,36 €/km + Indemnité 30 € coût maximal de la table 160 €
- NM1 0,36 €/km + Indemnité 35 € coût maximal de la table 230 €
- PRO A-PRO B-LFB 0,36 €/km + Indemnité 45 € coût maximal de la table 280 €

Une indemnité de 10 € est à ajouter à l'indemnité pour les rencontres se déroulant en semaine.

Les coûts maximal de tables sont entièrement pris en charge par le club recevant. Pour pouvoir bénéficier des frais limités, les clubs doivent présenter, en début de saison, au minimum, deux officiels ayant le niveau requis pour pouvoir être désignés sur les rencontres du niveau concerné

OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE

1) O.T.M. NATIONAUX - CHAMPIONNATS DE FRANCE

Sandrine AMPINAT

9 rue des Prades
19150 LAGUENNE
06.64.96.27.71.

Stephane.ampinat@wanadoo.fr

Jean-Claude BONFANTI

Les Champs Hauts
19330 FAVARS
05.55.29.44.73

jc.bonfanti@laposte.net

Corinne BREGERON

12 Impasse de la Caud
87510 NIEUL
05.55.75.84.21

corinne.sb@orange.fr

Ludovic BROUSSAUD

79, rue de Saint Gence
87100 LIMOGES
06.87.55.18.54

ludovic.broussaud@ac-limoges.fr

Pascal CHABASSIER

La Malorie
19210 St Pardoux Cordier
05.55.73.56.25
06.80.81.88.76

Alain CHASSAGNE

1, la Chaussade
19150 LAGUENNE
05.55.20.03.07

chassagne.alain@aliceadsl.fr

Fanny CHEVALIER

Lignarzeix
19200 LIGNAREIX
06.78.35.61.09

chevalier.fanny@neuf.fr

Hervé COMBALIER

Charlannes Haut
19400 HAUTEFAGE
06.80.34.66.43

herve.combalier@wanadoo.fr

Robert COURTOIS

20, rue Suzanne Lacorre
87000 LIMOGES
05.55.50.44.28

robert.courtois@orange.fr

Carole DUPIN

3, avenue Pierre Guillot
87350 PANAZOL
06.63.51.58.25

caro.dupin@laposte.net

Lionel GAUTHIER

30 rue Ampère
87000 LIMOGES
06.62.75.52.38

lionel.gauthier2@orange.fr

Adeline HUCHETTE

32, rue de Solignac
87000 LIMOGES
06.79.76.91.81

seince.eric@neuf.fr

Frédéric JAVELAUD

83 C, avenue Montjovis
87100 LIMOGES
06.22.04.76.89

fred-javelaud@orange.fr

Catherine LONGY

5, boulevard Foch
19000 TULLE
06.23.77.10.38

Antonio LOPEZ

66, rue Auguste Renoir
87270 COUZEIX
05.55.39.39.28

am.lopez2@wanadoo.fr

Olivier MANDEIX

8 allée Simone de Beauvoir
87100 LIMOGES
06.87.06.57.39

olivier.mandeix@orange.fr

Sophie MANDEIX

8 allée Simone de Beauvoir
87100 LIMOGES
06.80.41.35.93

so.mandeix@orange.fr

Marie Laure MASSIAS

Le Mas
19230 TROCHE
05.55.98.78.73
06.24.87.80.06

Gérard MAZAUDOU

15, rue des Genêts
87220 FEYTIAT
05.55.06.07.44

gerard.mazaudou@orange.fr

Pierre PENAUD

24, allée Moulin de la Vergne
87220 FEYTIAT
06.74.46.11.43

pierre.penaud@orange.fr

Nathalie PERRIER

6, av. François Mitterrand
87700 AIXE SUR VIENNE
06.09.74.87.12

nathalie.perrier@orange.fr

Yves PLAS

35, Les Gouttettes
19700 SEILHAC
05.55.27.94.41

Jean-Marc ROUSSY

23 rue Marivaux
87100 LIMOGES
05.55.79.70.60

n.roussy@numericable.com

Jacqueline SOLEILHAVOUP

9, ave. René Coty
87100 LIMOGES
05.55.01.21.71

Isabelle VINCENT

15 allée des Camélias
19330 SAINT MEXANT
06.87.48.43.52

isab.vincent@neuf.fr